

SEPTEMBRE MUSICAL DE L'ORNE
Association Loi 1901
Siège social : 54 Rue Saint-Blaise
61000 ALENCON

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2019

Rue François Arago
BP081
61003 ALENCON CEDEX

Tél : 02 33 31 50 50
Fax : 02 33 82 42 79
E-mail : alencon@fiteco.com

SEPTEMBRE MUSICAL DE L'ORNE
Association Loi 1901
Siège social : 54 Rue Saint-Blaise
61000 ALENCON

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2019

Aux membres de l'association SEPTEMBRE MUSICAL DE L'ORNE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association SEPTEMBRE MUSICAL DE L'ORNE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 30 juin 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués notamment pour la comptabilisation des subventions.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration arrêté le 30 juin 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêtés des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

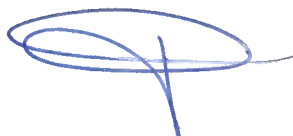
Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Alençon, le 7 septembre 2020

FITECO,
Commissaire aux Comptes



Nathalie DUBOIS
Associé

SEPTEMBRE MUSICAL DE L'ORNE
Association Loi 1901
Siège social : 54 Rue Saint-Blaise
61000 ALENCON

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2019

COMPTES ANNUELS CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)
	Brut	Amort&Prov	Net	Net
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement	-	-	-	-
Recherche et développement	-	-	-	-
Concessions, brevets, droits similaires	3 679	2 702	977	1 713
Fonds commercial	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Avances & acomptes sur immo. Incorporelles	-	-	-	-
Immobilisations corporelles				
Terrains	-	-	-	-
Constructions	-	-	-	-
Installations tech., matériel & outillage industriels	3 759	3 759	-	-
Autres immobilisations corporelles	13 365	13 365	-	76
Immobilisations en cours	-	-	-	-
Avances & acomptes sur immobilisations corporelles	-	-	-	-
Immobilisations financières				
Participations évaluées selon mise en équivalence	-	-	-	-
Autres Participations	-	-	-	-
Créances rattachées ... des participations	-	-	-	-
Autres titres immobilisés	-	-	-	-
Prêts	-	-	-	-
Autres immobilisations financières	-	-	-	-
ACTIF IMMOBILISE	20 803	19 826	977	1 789
Stock et en-cours				
Matières premières, approvisionnements	-	-	-	-
En cours de production de biens	-	-	-	-
En cours de production de services	-	-	-	-
Produits intermédiaires et finis	-	-	-	-
Marchandises	-	-	-	-
Avances & acomptes versés sur commandes	-	-	-	-
Créances usagers et comptes rattachés	-	-	-	-
Autres créances				
.Fournisseurs débiteurs	-	-	-	-
.Personnel	-	-	-	-
.Organismes sociaux	175	-	175	10
.Etat, impôts sur les bénéfices	-	-	-	4 430
.Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	15 380	-	15 380	14 697
.Autres	620	-	620	24 600
Valeurs mobilières de placement	-	-	-	-
Instruments de trésorerie	-	-	-	-
Disponibilités	34 170	-	34 170	13 607
Charges constatées d'avance	3 130	-	3 130	2 922
ACTIF CIRCULANT	53 475	-	53 475	60 266
Charges à répartir sur plusieurs exercices	-	-	-	-
Primes de remboursement des obligations	-	-	-	-
Ecart de conversion actif	-	-	-	-
COMPTES DE REGULARISATION	-	-	-	-
TOTAL ACTIF	74 278	19 826	54 452	62 055

Le Commissaire aux Comptes
pour Fitéco
le chargé du Mandat

PASSIF	31/12/2019	31/12/2018
<u>FONDS PROPRES</u>		
Fonds associatifs sans droit de reprise	- 9 550	- 9 550
Ecarts de réévaluation	-	-
Réserves	-	-
Report à nouveau	- 16 166	- 23 909
RESULTAT DE L'EXERCICE	13 396	7 743
<u>AUTRES FONDS ASSOCIATIFS</u>		
Fonds associatifs avec droit de reprise	-	-
Ecarts de réévaluation	-	-
Subventions d'investissement	-	-
Provisions réglementées	-	-
FONDS PROPRES	- 12 319	- 25 716
Provisions pour risques	-	-
Provisions pour charges	-	-
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	-	-
<u>FONDS DEDIES</u>		
Sur subventions de fonctionnement	-	-
Sur autres ressources	-	-
FONDS DEDIES	-	-
<u>DETTES</u>		
Emprunts obligataires convertibles	-	-
Autres Emprunts obligataires	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	26 842	29 068
Dettes fiscales et sociales	15 898	20 021
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-
Autres dettes	20 531	35 181
Instruments de trésorerie	-	-
Produits constatés d'avance	3 500	3 500
DETTES	66 771	87 771
Ecart de conversion passif	-	-
COMPTES DE REGULARISATION	-	-
TOTAL PASSIF	54 452	62 055

Le Commissaire aux Comptes
pour Fitéco
le chargé du Mandat

Compte de résultat	31/12/2019	31/12/2018	Variation
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Ventes de marchandises	1 837	2 647	- 810
Production vendue biens	-	-	-
Production vendue services	92 142	84 526	7 616
Chiffres d'affaires Nets	93 979	87 173	6 806
Production stockée	-	-	-
Production immobilisée	-	-	-
Subventions d'exploitation reçue	251 115	231 172	19 943
Reprises sur amort. et prov., transfert de charge	-	944	- 944
Autres Produits	140	180	- 40
Total des produits d'exploitation	345 234	319 469	25 765
CHARGES D'EXPLOITATION			
Achats de marchandises (y compris droits de douane)	-	-	-
Variation de stock (marchandises)	-	-	-
Achats de matières premières et autres approvisionnements	-	-	-
Variation de stock matières premières et autres approv.	-	-	-
Autres achats et charges externes	234 847	199 673	35 174
Impôts, taxes et versements assimilés	4 135	2 271	1 864
Salaires et traitements	71 050	82 703	- 11 653
Charges sociales	14 980	19 971	- 4 991
Dotations aux amortissements sur immobilisations	812	1 091	- 279
Dotations aux provisions sur immobilisations	-	-	-
Dotations aux provisions sur actif circulant	-	-	-
Dotations aux provisions pour risques et charges	-	-	-
Autres charges	5 755	5 798	- 43
Total des charges d'exploitation	331 579	311 506	20 073
RESULTAT EXPLOITATION	13 655	7 963	5 692
Bénéfice attribué ou perte transférée	-	-	-
Perte supportée ou bénéfice transféré	-	-	-
PRODUITS FINANCIERS			
Produits financiers de participations	-	-	-
Produits des autres valeurs mobilières	-	-	-
Autres intérêts et produits assimilés	-	-	-
Reprises sur provisions et transferts de charge	-	-	-
Différences positives de change	-	-	-
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement	-	-	-
Total des produits financiers	-	-	-
CHARGES FINANCIERES			
Dotations financières aux amortissements et provisions	-	-	-
Intérêts et charges assimilées	259	270	- 11
Différences négatives de change	-	-	-
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement	-	-	-
Total des charges financières	259	270	- 11
RESULTAT FINANCIER	- 259	- 270	11

RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	13 396	7 693	5 703
<u>PRODUITS EXCEPTIONNELS</u>			
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	-	-	-
Produits exceptionnels sur opérations en capital	-	50	- 50
Reprises sur provisions et transferts de charges	-	-	-
Total des produits exceptionnels	-	50	- 50
<u>CHARGES EXCEPTIONNELLES</u>			
Charges exceptionnels sur opérations de gestion	-	-	-
Charges exceptionnels sur opérations en capital	-	-	-
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	-	-	-
Total des charges exceptionnelles	-	-	-

RESULTAT EXCEPTIONNEL	-	50	- 50
Participation des salariés	-	-	-
Impôts sur les bénéfices	-	-	-
Total des Produits	345 234	319 519	25 715

Total des charges	331 838	311 776	20 062
--------------------------	----------------	----------------	---------------

INSUFFISANCE OU EXCEDENT DE L'EXERCICE	13 396	7 743	5 653
---	---------------	--------------	--------------

EVALUATION DES CONTRIBUTION VOLONTAIRES EN NATURE			
<u>PRODUITS</u>			
Bénévolat	-	-	-
Prestations en nature	-	-	-
Dons en nature	-	-	-
<u>CHARGES</u>			
Secours en nature	-	-	-
Mise à disposition gratuite de biens et services	-	-	-
Prestations	-	-	-
Personnel bénévole	-	-	-

Préambule

L'exercice social clos le 31 décembre 2019 a une durée de 12 mois.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par le dirigeant.

Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement CRC 99-01 dans sa version consolidée relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles & corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlements. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur nette comptable.

L'association n'a pas identifié d'immobilisation décomposables.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire et en fonction de la durée d'utilisation prévue :

Type d'immobilisations	Mode	Durée
Concessions, brevets, licences	Linéaire	5 ans
Matériel industriel	Linéaire	5 à 8 ans
Matériel de bureau & informatique	Linéaire	1 à 5 ans
Mobilier	Linéaire	1 à 5 ans

Créances

Les créances sont valorisées à la valeur nominale.

Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur nette comptable.

Contributions volontaires :

Les contributions volontaires n'ayant pas été considérées comme significatives, elles ne font pas l'objet d'une information dans l'annexe.

Evènements post-clôture

L'épidémie de Coronavirus (Covid-19) et ses conséquences sont des événements postérieurs à la clôture de l'exercice qui ne sont pas de nature à ajuster les comptes clos au 31 décembre 2019. A la date du 16 mars 2020, le gouvernement Français a édicté des dispositions strictes relatives à l'épidémie de Covid-19 en cours en Europe. La volonté première de la direction de l'association est de préserver la santé de ses collaborateurs et des mesures ont été prises en ce sens et évolueront avec la situation.

A la date d'établissement des présents états financiers, l'impact de cette crise sanitaire ne peut pas être déterminé de manière fiable. Néanmoins, la continuité de l'exploitation de l'association n'est pas remise en cause.

Notes sur le bilan actif

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	3 679			3 679
Immobilisations corporelles	17 124			17 124
TOTAL	20 803			20 803

Immobilisations amortissables	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
TOTAL I				
Autres immobilisations incorporelles	1 966	736		2 702
Terrains				
Constructions				
sur sol propre				
sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements				
Installations techniques, matériel, outillages industriels	3 759			3 759
Autres immobilisations corporelles				
Installations générales, agencements divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier	13 288	76		13 365
Emballage récupérables et divers				
TOTAL III	17 047	76		17 124
TOTAL GENERAL (I+II+III)	19 013	812		19 826

Créances	Montant brut	Echéances jusqu'à 1 an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances de l'actif circulant :			
Créances usagers			
Autres créances	16 175	16 175	
Charges constatées d'avance	3 130	3 130	
TOTAL	19 305	19 305	

Produits à recevoir	Montant
Autres produits à recevoir	620
TOTAL	620

Notes sur le bilan passif

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	26 842	26 842		
Dettes fiscales et sociales	15 898	15 898		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	20 531	20 531		
Produits constatés d'avance	3 500	3 500		
TOTAL	66 771	66 771		

Charges à payer	Montant
Emprunts et dettes établissements de crédit	
Fournisseurs	26 842
Dettes fiscales et sociales	9 874
Autres dettes	350
TOTAL	37 066

Engagements financiers et autres informations

Les cautions, avals et garanties donnés sont les suivants :

Néant

Les cautions, avals et garanties reçus sont les suivants :

Néant